

# Vingt thèses sur le socialisme

vendredi 20 septembre 2013, par [JOHSUA Samuel](#) (Date de rédaction antérieure : 19 septembre 2013).

## Avertissement

Au sein du regroupement en cours dans la gauche radicale [1] des débats de fond ont surgi, dont l'importance ne peut pas être sous-estimée, même si cela n'obère en rien le travail commun et la constitution d'une formation commune. Mais cela s'est fait dans une certaine confusion, comme c'est normal. Les lignes de réflexion ne sont pas toujours identiques, les implicites non plus et encore moins les priorités. Les mots et concepts eux-mêmes ne sont pas toujours liés à un sens partagé entièrement. Cela n'annule en aucun cas la nécessité de ces débats, mais on doit s'attendre à ce qu'une part soit consacrée à la levée des malentendus. C'est plus facile en sériant les questions, même si, comme on le sait, ce partage engage déjà parfois le débat de fond lui-même.

Ont été produites des contributions diverses sur « la forme parti », le sens général de ce qu'on appelle le « combat politique ». Et aussi un autre débat a surgi à partir de la mise en discussion du concept « d'écosocialisme ». D'où il découlait un débat sur le socialisme lui-même (et ses rapports avec le communisme)... Et enfin, logiquement, un débat sur l'extinction de l'Etat accompagnant (ou pas) la disparition des classes antagoniques après le capitalisme. Dans cette note, j'avance des thèses ramassées pour reprendre le débat sur ces deux dernières questions seulement, soit la transition socialiste et la question de l'Etat. Pour ne pas alourdir, je ne ferai référence explicitement à aucun auteur contemporain, que tou-te-s les camarades concerné-e-s me pardonnent. Même si, évidemment, c'est avec eux/elles et/ou contre eux/elles que mes propres positions se sont forgées et évoluent. Ce texte n'a donc pas le caractère d'un article référencé, comme il se doit dans les débats universitaires. J'essaie d'alléger au maximum. Dans ces conditions, certaines des options avancées demeurent peut-être un peu spéculatives, mais le débat à venir aidera à faire la part des choses.

**1.** Comme le dit Wittgenstein, « ...sur ce dont on ne peut parler, il faut garder le silence ». En bonne logique matérialiste, l'être social déterminant la conscience, celle du communisme soit se trouve déjà sous nos yeux, soit n'existe pas, ou alors sous forme de pure spéculation. On ne peut tout simplement pas décrire le communisme pleinement développé si l'être social qui y correspond n'existe pas encore. C'est donc dans la société actuelle, dans ses fondements généraux (« objectifs ») comme dans nos luttes et nos espoirs de maintenant qu'il faut arriver à trouver les traces de ce qui pourrait se développer une fois le capitalisme balayé. Toutes les questions du communisme (toutes celles auxquelles nous pouvons accéder) sont déjà déployées sous nos yeux. En tenant compte de plus des expériences passées (dramatiques) conduites en son nom. Selon une formule que j'utilise parfois, le communisme « ce n'est pas si compliqué ». Il faut en dégager les gisements déjà présents aujourd'hui et leurs potentialités [2]. Mais l'envers de ceci est qu'il ne faut pas non plus imaginer que l'ensemble des problèmes repérables dès aujourd'hui pour la vie en société seront résolus comme par magie. Autrement dit, il ne faut pas rendre la question insoluble en la renvoyant à une société idéale et à un illusoire « homme nouveau ».

## Les Régimes de propriété

**2.** Dans la transition socialiste, nous devons envisager la cohabitation de plusieurs régimes de propriété juridique. Certes le socialisme c'est (au moins) « la propriété collective des grands moyens de production et d'échange ». Mais qui dit « grands » moyens de production laisse entendre qu'il y

en a d'autres. Lesquels ? Avec quelles relations entre les régimes de propriété qui en relèvent ?

A moins d'en avoir une vision extrême (comme il y a peu à Cuba ou dans la Chine de Mao), tout ne peut pas relever de la propriété d'Etat. On peut distinguer quatre formes de propriété (au moins).

**3.** La propriété d'Etat (ou, quand la question se posera, européenne). Elle va concentrer l'essentiel de ce qui concerne les « grands moyens ». Elle comportera certainement celle de la finance, devenue propriété publique, sans aucune possibilité de mise en concurrence (et donc de profit associé). Certains auteurs distinguent ensuite les « grands réseaux » qui seraient d'Etat (énergie, transports, poste, etc...) du reste qui n'en relèverait pas. C'est une indication, mais insuffisante. Dans une perspective écosocialiste, on peut (on doit) envisager des propriétés gérant l'énergie au niveau local. Il en est de même pour la gestion de l'eau. A quel niveau placer la santé et l'éducation, le livre, le cinéma, la culture ? Pourquoi de grandes structures industrielles (par exemple d'échelle nationale ou européenne) ne seraient pas sous propriété d'Etat ? Le débat ne supporte pas d'a priori évident (sauf pour la finance). Mais ce niveau de la propriété d'Etat est bien sûr décisif.

**4.** Et insuffisant. Le second niveau, toujours relevant de la propriété publique, est celui des collectivités locales (chez nous par exemple Régions, Communes ; dans d'autres pays, celle des Etats fédérés). Beaucoup d'auteurs considèrent ainsi que l'essentiel des structures de gestion de l'eau (à part les très grands ouvrages donc) doivent relever de ce niveau. Selon l'histoire propre à chaque pays, les contenus de l'école par exemple sont soit de niveau national (c'est la bataille constante de la gauche en France, du moins de sa grande majorité, et même si des aménagements sont envisagés), soit par « Etats » dans les pays fédéraux, soit, parfois, comme aux USA pour l'enseignement primaire, de niveau communal. Cela implique des conceptions différentes de la fonction et de la nature de l'éducation. Du point de vue de la pensée éducative, il y a des points positifs et négatifs dans chaque cas. Là encore donc, pas trop d'a priori. Il y a théoriquement la propriété publique d'Etat et celle des collectivités publiques plus petites. Le choix précis est affaire de tradition, de débat aussi et de choix politiques, lesquels, de plus, n'ont aucune raison d'être posés une fois pour toutes.

**5.** Le troisième niveau est celui de l'entreprise collective privée (autogérée en ce sens restreint). Les coopératives en font partie. On en connaît depuis longtemps les avantages : diminution de la bureaucratie, engagement plus fort des producteurs et productrices. Les risques aussi : ces entreprises se confrontent ensuite sur un marché potentiellement concurrentiel, reproduisant certains des mécanismes capitalistes et rendant difficile une planification généralisée. Quelle part de l'activité générale en fait partie ? Là encore, question de choix et de débats. Mais l'expérience démontre incontestablement que fermer cette voie est très dangereux, du point de vue de la fluidité de la production comme des capacités d'innovation. Et aussi du point de vue de la maîtrise démocratique. En particulier quand on touche à la relation des paysans avec les produits de la terre et de l'élevage.

**6.** Si on parle paysannerie (numériquement faible désormais en France mais décisive, et encore massive à l'échelle mondiale), on voit bien que les coopératives ne règlent pas tous les cas. Une partie de la propriété sera (et devra être) de type petite propriété individuelle (ou familiale) [3]. Une grande part du petit artisanat en relève. Certes la possibilité de compter dans ce cas des salarié-e-s à proprement parler devra être limitée. A quelle hauteur, là encore, discussion.

**7.** Et il faut ajouter à ces quatre formes de propriété canoniques une forme de...non propriété, ou de communisme pur et simple. Déjà en fait bien plus présente qu'on ne le pense, même sous le capitalisme (lequel n'a de cesse que de chercher à la réduire, à la piller, à la faire entrer dans le domaine des échanges marchands). Une forme relevant certes d'une gestion démocratique à imaginer, mais sans aucun propriétaire juridiquement repérable. Elle peut même être universelle.

En principe, c'est le cas, aujourd'hui même, pour l'air, pour les océans (même si on retire la partie dite des eaux territoriales), pour l'espace ; mais aussi pour les productions intellectuelles : à qui appartient une idée philosophique ? Un théorème mathématique ? La description du génome humain ? On connaît à ce propos la violence de la bataille menée par les capitalistes sur le brevetage : faut-il délimiter un propriétaire donné pour une découverte, une innovation, une recette traditionnelle, etc... ?

## **Les Marchés**

**8.** « Les » marchés, et non pas « le marché ». Parce que là encore, il y en a plusieurs, qui ne relèvent pas du tout des mêmes caractéristiques. « La propriété collective des grands moyens... » suppose comme je l'ai indiqué ci-dessus celle de la finance. Ceci au moins à l'échelon national, tant que le socialisme ne s'étend pas au-delà. Il n'y a donc plus de marché financier à proprement parler, plus de bourse des capitaux par exemple. Les dotations publiques (nationales ou locales) relèvent du plan, celles concernant les autres formes de propriété relèvent elles d'une politique du crédit pilotée politiquement par ce même plan et de négociations au cas par cas. La transition socialiste suppose donc l'extinction de ce premier marché, sous réserve des échanges financiers internationaux maintenus, soit avec le système demeurant capitaliste, soit sous la forme de décisions bi ou multilatérales de coopération. Mais l'aspect spéculatif et concurrentiel disparaît.

**9.** Le second marché à considérer est celui de l'emploi. En principe la société devrait marcher vers l'abolition du salariat, laquelle suppose la garantie absolue de l'emploi ainsi que la fin de la division entre exécutants et décideurs. La seconde partie de la question relève en partie du problème de l'appropriation sociale que je vais aborder ci-après. Je considère ici la première. Dans les secteurs publics, d'Etat ou locaux, le statut s'assimile à celui des fonctionnaires français actuels. Non licenciables pour l'essentiel et dont les carrières reposent pour une part majeure sur l'ancienneté. On peut alors dissocier sur le principe le métier concret et l'emploi. Ce dernier est garanti même si les fonctions changent et que des métiers peuvent y compris disparaître. De ce fait, ils en deviennent hors « marché de l'emploi ». Caractéristique dont on sait à quel point elle met en rage le patronat. Mais pas seulement, l'inégalité à ce propos étant patente vis-à-vis des autres travailleurs-ses. Dans le secteur autogéré au sens restreint (coopératives) et encore plus dans la propriété individuelle la question est plus délicate. Par définition on ne peut pas exclure que ces secteurs, relevant pour une part de la concurrence, puissent faire faillite. De plus même si, dans le secteur coopératif, on peut espérer que l'écart entre les fonctions de commandement et celles d'exécution soient réduites, le lien entre l'emploi et le revenu est inévitablement lié à la marche de l'entreprise. C'est un problème délicat qu'on ne peut résoudre (en partie seulement) qu'en augmentant la part sociale garantie : minima sociaux élevés (aller jusqu'au « revenu universel » est une autre question que je laisse de côté), système de sécurité professionnelle assurant la permanence d'une partie substantielle des droits acquis en particulier liés à l'ancienneté, droit à la reconversion et à la formation avec maintien des revenus, etc.

**10.** Il reste de plus une question de la plus haute importance, et qu'il faudrait traiter en tant que telle. Celle de la mise en liaison des choix individuels avec le type de métiers socialement déterminés comme indispensables (ceci relevant donc de la planification globale, même si le dessin ne peut être donné que dans les grandes lignes). Nous défendons avec acharnement le droit de chacun-e à réaliser ses potentialités. Et c'est avec raison. Mais n'est-il pas évident que ceci devrait aller jusqu'au choix totalement libre de choisir « sa voie » et donc son métier ? Et n'est-il pas évident que c'est socialement impossible ? Les métiers ne sont pas interchangeables, ce qui permettrait une rotation accélérée au cours de la vie. C'est un problème majeur dans l'abord de ce que signifie la fin de la division sociale du travail. Soit (c'est un point commun à tous les communistes), il s'agit de la fin des classes (en y ajoutant la fin, dans les rapports sociaux de production, des effets inégaux de la différence des sexes). Soit elle concerne le travail concret lui-même, et c'est une autre affaire. Dans

*l'Idéologie allemande*, Marx affirme, dans un paragraphe célèbre : « *Dans la société communiste, c'est le contraire : personne n'est enfermé dans un cercle exclusif d'activités et chacun peut se former dans n'importe quelle branche de son choix ; c'est la société qui règle la production générale et qui me permet ainsi de faire aujourd'hui telle chose, demain telle autre, de chasser le matin, de pêcher l'après-midi, de m'occuper d'élevage le soir et de m'adonner à la critique après le repas, selon que j'en ai envie, sans jamais devenir chasseur, pêcheur, berger ou critique* ». Je ne sais pas si les bergers seront d'accord avec cette facilité supposée de les remplacer le soir venu. Mais je sais que pour les physiciens des particules, ce sera plus compliqué... Et que si je dois faire opérer ma fille, je vérifierai soigneusement que c'est bien un-e chirurgien-ne qui officie, et pas un moniteur de ski [4].

**11.** Je ne reprends pas ici ce que j'ai défendu longuement dans d'autres textes [5]. On peut et on doit réduire la portée de la difficulté par plusieurs mesures simultanées. La réduction drastique du temps de travail (ce qui augmente par là même celui de l'activité « libre », donc hors planification sociale, laquelle correspond pour le coup à l'approche de Marx). On doit limiter drastiquement les écarts de revenus, écarts en large partie liés à la considération sociale attribuée aux différents métiers. On doit instrumenter et socialiser (et ensuite partager) le maximum de tâches répétitives et contraintes, sur le mode de l'évolution des tâches « ménagères » (nécessitant l'égalité hommes/femmes pour être effectivement réalisée). Sur ce dernier point, la réflexion de Gorz m'a toujours paru fondamentale. Mais si tout ceci réduit la portée de la question, elle ne l'annule pas.

**12.** Reste le marché des biens. Et des marchandises, puisqu'une partie de la production dont il est difficile de déterminer l'importance numérique, sera hors de la propriété publique. Même s'il ne faut pas ramener ceci à la seule forme de propriété juridique, la comparaison des temps de travail incorporés dans le produit ne peut passer que par leur valeur d'échange à partir du moment où les produits sont créés par des processus privés et indépendants. Ainsi il n'y a pas d'échange marchand entre deux bouts d'une chaîne de production (même propriétaire et surtout interdépendance absolue des actes productifs). Mais entre deux coopératives, indépendantes donc et dans la mesure où elles le sont, c'est la valeur d'échange qui s'impose en plus de la valeur d'usage. Et qui ne peut se comparer qu'a posteriori par un marché des biens. Cela dit si le capitalisme nécessite un tel marché, celui-ci a existé avant le capitalisme proprement dit et ne lui est pas entièrement lié.

Toute la question ici est de savoir comment empêcher ce que Marx appelait le retour de « la vieille gadoue », autrement dit l'accumulation capitaliste et la domination au fur et à mesure des mécanismes marchands et concurrentiels. Question qui s'était posée avec la NEP dans la Russie révolutionnaire (dans des conditions bien plus catastrophique il est vrai). Mais si ces dangers sont inévitables, les mesures pour les contenir sont connues et pas si compliquées. Le contrôle public du crédit est une arme massive pour orienter les activités en fonction des grands choix du plan. Ce qui peut se combiner avec l'édiction de normes strictes sociales et environnementales. En aval, la fiscalité permet aussi d'empêcher des enrichissements trop massifs. Il reste une question compliquée qui est celle de la transmission par héritage de la propriété des (petits) moyens de production. Dans les mesures « immédiates » listées en fin du Manifeste de Marx et Engels, la suppression de l'héritage est posée en bonne place. Et il est attesté que c'est ce mécanisme qui finit par garantir une accumulation de capital en peu de mains. Mais d'un autre côté il faut faire la balance entre toutes ces mesures de restriction et de confinement et de l'autre que ceci pourrait conduire à la suppression de fait de la disposition effective de cette propriété privée (personnelle ou collective). Sans compter les risques d'arbitraire bureaucratique, mais là on touche à une question beaucoup plus générale

## **De la Socialisation et de l'Etat**

**13.** Le caractère juridique de la propriété ne règle qu'en toute petite partie celle de l'appropriation réelle. Dans l'URSS stalinienne, la propriété était formellement collective pour l'essentiel, mais les

travailleurs y étaient privés en réalité de tout pouvoir pratique sur la production, ses modalités, sur les processus de travail concrets. Il faut donc impérativement distinguer la propriété juridique de la possession effective, qui comprend, elle, la *maîtrise concrète* de ces rapports sociaux de production. « Qui décide ? » est une question qui ne dépend pas seulement des formes de propriété. C'est une affirmation qui peut s'élargir à l'ensemble du problème qui nous est posé. Prenons l'exemple de la Sécurité Sociale en France. Voilà une institution qui fonctionne quasiment sur un principe communiste en pleine société capitaliste, (« à chacun selon ses besoins »), et qui reste en gros en place pour le moment malgré les coups sévères qui lui sont portés en permanence. Pendant longtemps elle ne fut pas du tout gérée par l'Etat, mais par un système où les syndicats figuraient en bonne place. Mais on était loin (très loin même) de la gestion directe par les assuré-e-s, de son « autogestion ». Un immense appareil intermédiaire est venu s'intercaler entre les citoyen-ne-s et les décisions effectives (le cas de la MNEF censée être gérée par les étudiant-e-s eux/elles mêmes étant parmi les plus caricaturaux). Là encore, même si des gradations existent et qu'il est justifié de lutter encore contre les conséquences de l'évolution initiée par les ordonnances gaullistes, il y a loin de la proclamation légale à la possession effective. C'est donc une question tout à fait générale sur laquelle il faut s'interroger. La « socialisation » se distingue de l'étatisation et des formes équivalentes en ceci qu'elle correspond à la possession réelle par le peuple. De sa qualité et de sa profondeur dépendent en conséquence la réalité de la proclamation démocratique elle-même. Et ceci s'étend bien au delà de la production des biens et services, mais concerne la production sociale de tous les aspects de la vie humaine : « qui décide » du contenu de la production, de la manière de la conduire, de l'équilibre environnemental, de l'affectation des ressources (entre la consommation et l'investissement, entre les secteurs). Mais aussi qui exactement définit « les besoins » (en fait historiquement déterminés et éminemment variables) ? Qui définit la Ville et plus largement la manière de vivre ensemble ?

**14.** La réponse tient en ceci : *cette décision est soit dans les mains directes du peuple, soit dans celles de ses représentant-e-s dûment contrôlés*. Le processus démocratique d'essence communiste est celui qui renforce à la fois la gestion directe et le contrôle, quand la première n'est pas possible. Avis de possibilité qui lui-même n'est pas donné une fois pour toutes, mais est l'objet d'une réflexion constante. C'est la combinaison des deux niveaux qu'il faut construire et maîtriser. Le principe de subsidiarité pris isolément n'est effectivement pas suffisant [6]. On oublie en général sa source dans l'histoire religieuse chrétienne des temps anciens, puis plus près de nous protestante et catholique. Dans ce dernier cas, le principe de subsidiarité fait partie de la doctrine « sociale » de l'Eglise posée lors de la très réactionnaire encyclique *Rerum Novarum* de Léon XIII. Cette réflexion est au fondement du fédéralisme allemand, des « décentralisations » diverses et, on l'oublie souvent, elle est officiellement à la base du fonctionnement de l'Union européenne. On voit alors à la lumière de ce dernier cas que le principe peut se combiner avec les procédures très antidémocratiques qui sont celles de cette institution. Car ce qui y domine, comme dans la tradition historique réelle quoi qu'on en dise, souffre d'une double tare. Premièrement la trajectoire est principalement descendante (le sommet concède à la base) ; deuxièmement, et surtout, la base perd l'essentiel de son pouvoir dès que l'on passe au niveau supérieur. La marche du principe communiste est tout autre : une prise de pouvoir constamment élargie d'en bas, impérativement combinée à un contrôle constant de la politique d'en haut.

**15.** Ce qui relève de la gestion directe d'en bas n'est pas donné une fois pour toutes. Mais si on ne veut pas juste se bercer de mots, il y faut des conditions, liées entre elles, de manière à ce que la prise directe soit effective, pas seulement proclamée. Lesquelles ? Principalement un espace socio-géographique maîtrisable, un niveau de compétence effectivement partagé, le besoin ressenti comme explicite de cette prise directe, et enfin l'envie de celle-ci. Conditions liées. On comprend bien que plus l'espace est petit, plus la maîtrise est possible. Mais pour certains cas, l'espace peut aussi bien être universel, comme dans l'exemple de l'élaboration et du partage des logiciels libres, et

assimilés. Mais il y faut le reste des conditions : compétences données, besoin et envie. Conditions évolutives, les compétences étant par exemple singulièrement liées au degré d'éducation (la maîtrise des pratiques graphiques, dont celle de la lecture et de l'écriture étant une pré-condition pour participer aux communautés numériques par exemple). Mais on sait aussi, vieille question, que le niveau de mobilisation ne peut pas être maintenu constamment à un haut niveau, et que de plus il est impossible qu'il le soit en même temps pour tout le monde et l'ensemble des questions potentiellement ouvertes à une gestion directe. Rien de figé au final là dedans, mais des limites hors desquelles un degré de délégation est inévitable. C'est donc une question de degré là encore difficile à déterminer une fois pour toutes. Entre une délégation partielle, peu durable, d'un côté ; et un appareil administratif stabilisé de l'autre, il y a de la marge.

**16.** La différence qualitative (et non pas seulement quantitative, encore que, dialectiquement, à un certain niveau la quantité produise aussi de la qualité) survient quand se présente la nécessité de la mise en correspondance des décisions et élaborations entre les communautés de base ainsi définies. Certes, sur un sujet restreint, limité, on peut toujours l'imaginer sur le modèle d'une pyramide de conseils de base (soviets). Mais trois aspects empêchent qu'il en soit ainsi dans le cas général, ce que je vais reprendre maintenant.

- Le premier découle de ce qui est décrit des thèses 2 à 11. Si les formes de propriété restent multiples, c'est que les classes n'ont pas tout à fait disparu. Même si ceci est en bonne voie, il faut de plus considérer que serait levée alors seulement une des sources des aliénations et des dominations. Resterait toutes les autres, connues à ce jour (dont au premier chef l'inégalité liée au genre) ou à découvrir. Une pyramide territoriale (que ce soit sur une base de quartier ou d'entreprise) ne recoupe que très partiellement ces divisions et les contradictions qui les fondent.
- Le deuxième est lié à ce que ceci devrait être simultanément mobilisé pour la totalité des questions en discussion et de décisions à prendre. Les conditions rappelées ci-dessus (en particulier compétences, besoins, envies) ont déjà des difficultés à être raccords dans une communauté de base donnée, mais n'ont plus aucune chance de l'être en permanence à une échelle plus large, nationale, continentale et mondiale.
- Enfin l'expérience historique montre l'absolue nécessité d'une délibération autonome en faveur d'un droit durable, indépendant des fluctuations locales et temporelles de court terme. Un droit protecteur des minorités nationales par exemple, et plus généralement des individus. Dont l'élaboration demeure redevable de procédures particulières, différentes des conditions inévitablement exceptionnelles, parfois dictatoriales, liées à une révolution. Vers une véritable Constitution durable.

**17.** Si on fait la somme de ces problèmes, en aucun cas la fusion de l'exécutif, du législatif et du judiciaire dans des soviets (et plus tard de leur « pyramide ») ne peut être retenue. Car de tout ceci se déduit une conclusion centrale : la politique ne peut pas disparaître, si on entend par là l'abord des contradictions sociales (au sens le plus large possible, pas seulement en termes de classes) et les procédures particulières pour les surmonter partiellement à chaque étape. Ce qui implique des mécanismes de délégation, pour le coup non plus fugaces mais relativement durables. Et le meilleur moyen connu de les assumer est celui du suffrage universel. Ce qui exclut le recours au tirage au sort [7]. Lequel, outre de supposer une égale compétence constitutive partagée sur tous les sujets entre citoyen-ne-s [8], suppose aussi que la solution à leur propos existe au préalable, et qu'il suffit de la révéler. Au lieu qu'elle soit le produit, construit, des contradictions et batailles politiques évolutives. Mais si la politique se poursuit, alors les droits démocratiques liés à l'organisation de ce combat lui-même politique doivent être garantis, dont le multipartisme.

**18.** Dans une conception verticaliste de la subsidiarité, il existe un niveau (divin dans son essence



maximale) qui échappe au contrôle d'en bas. Le choix démocratique poussé à son terme postule qu'il n'en est rien. Pas de limite. Les choix découlent de la délibération « libre » (même si on sait que ce terme peut être naïf, et que cette « liberté » est le produit de maintes déterminations sociales échappant partiellement à la conscience des acteurs de la vie sociale et politique). Le contrôle des délégations devient dans ces conditions une des questions majeures [9]. Mais il s'avère que l'on connaît assez bien ce qu'il conviendrait de faire. Une chambre élue au suffrage universel à laquelle s'ajoute une ou des chambres « sociales » ; disposant peut-être d'un droit de veto sur les questions les concernant. Ou d'une manière plus réaliste d'un droit d'appel à un vote populaire spécifique si existe un désaccord insurmontable. Dans tous les cas, des révocabilités possibles en cours de mandat par des procédures proches des référendums révocatoires expérimentés dans le Venezuela de Chavez. Ensuite empêcher la professionnalisation de la représentation : pas de cumul, pas d'accumulation de réélections, des procédures paritaires entre hommes et femmes, des émoluments qui ne dépassent pas le niveau de rémunération moyen. L'un dans l'autre, et avec quelques modifications (dont le vote des femmes !), c'étaient les bases de la représentation dans la Commune de Paris.

**19.** Comment contrôler aussi non seulement la vie politique délégataire, mais la vie économique dans son ensemble ? La partie privée (collective ou individuelle) l'est, on l'a vu, par le contrôle, en définitive politique, de la finance, de la fiscalité, des règlements. Mais comment « le public » peut-il contrôler réellement ce qui est considéré comme « public » formellement ? Quand la gestion est possible sur la base directe (généralisant le principe des « commons », des « biens communs »), la question (compliquée déjà) se résume à la lutte pour que personne dans ce cadre ne monopolise la décision et le pouvoir. Mais au-delà ? Une des possibilités est la suivante. Une gestion tripartite de ces grands établissements publics. Reposant sur les élu-e-s du personnel, des représentant-e-s des entreprises liées en amont (fournisseurs) ou en aval (dont, à la limite, les consommateurs eux-mêmes sous une forme associative), et enfin l'administration centrale de manière à éviter la constitution de groupes de pressions particuliers. Le plan national serait alors le produit de débats politiques globaux (ayant pour objet de décider des grands équilibres entre consommation et investissements, et de la nature de l'une et des autres) tranchés par le suffrage universel, plus des aller-retour avec ces administrations ainsi constituées.

**20.** Tout ceci ne concerne en tout état de cause que le maintien de la politique, qui est le domaine des contradictions, du doute, des évolutions. Il est clair cependant que l'ensemble désigne un espace pour le maintien d'un Etat. Comme l'explique Engels dans « L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'Etat », ce dernier découle des contradictions sociales. Et pour Engels, il tend à la disparition avec la fin des classes. Mais si celles-ci se maintiennent (même partiellement), si surtout des contradictions sociales supplémentaires persistent au-delà, si des procédures de représentations durables s'imposent, si un droit indépendant est nécessaire, alors les racines de l'existence d'un appareil propre, d'un Etat, ne disparaissent pas vraiment. Dès lors, non seulement il a tendance, comme depuis sa naissance, à s'élever en permanence au dessus de la société, à perdurer par lui-même, devenant partie du problème plus que de la solution. Pour contrôler ces tendances inévitables, il faut penser un Etat minimaliste, en misant de plus sur le fait que les évolutions générales en diminuent l'espace. Mais Etat tout de même. Car reconnaître les difficultés liées à sa présence ne font pas disparaître ce qui a les créées.

**Samy Johsua**

---

---

## Notes

[1] Les Alternatifs, Convergences et Alternative, Gauche Anticapitaliste, La Fédération pour une Alternative Sociale et Ecologique, Gauche Unitaire, tous membres du Front de Gauche.

[2] Question à distinguer de celle de la rupture révolutionnaire, toujours aussi indispensable à mes yeux pour passer de la société actuelle à la future.

[3] On peut aussi imaginer que la terre soit théoriquement propriété publique, mais en pratique affermée sur une longue durée.

[4] « Il est évident par ce qui précède que tout art (art c'est ici la technique de l'artisan, SJ) a sa spéculation et sa pratique : sa spéculation (en gros, c'est que nous appellerions théorie ; SJ), qui n'est autre chose que la connaissance inopérative des règles de l'art ; sa pratique, qui n'est que l'usage habituel et non réfléchi des mêmes règles. Il est difficile, pour ne pas dire impossible, de pousser loin la pratique sans la spéculation, et réciproquement de bien posséder la spéculation sans la pratique. Il y a dans tout art un grand nombre de circonstances relatives à la matière, aux instruments et à la manœuvre, que seul l'usage apprend. C'est à la pratique à représenter les difficultés et à donner les phénomènes ; et c'est à la spéculation à expliquer les phénomènes et à lever les difficultés : d'où il s'ensuit qu'il n'y a guère qu'un artiste (rappel ce terme vaut pour artisan, SJ) sachant raisonner qui puisse bien parler de son arts. ». Diderot, Article « Arts », in Diderot-œuvres, t.1 p. 265-266

« C'est ainsi que nous nous sommes convaincus de l'ignorance dans laquelle on est sur la plupart des objets de la vie et de la nécessité de sortir de cette ignorance »...« C'est ainsi que nous nous sommes mis en état de démontrer que l'homme de lettres qui sait le plus sa langue, ne connaît pas la vingtième partie des mots ; que, quoique chaque art ait la sienne, cette langue est encore bien imparfaite... ». Diderot, Prospectus in Diderot-œuvres, t.1 p. 21.

[5] Samy Johsua 2011, <http://www.europe-solidaire.org/spip.php?article20726> et <http://www.europe-solidaire.org/spip.php?article2139>

[6] Définition de Wikipédia : « Le principe de subsidiarité est une maxime politique et sociale selon laquelle la responsabilité d'une action publique, lorsqu'elle est nécessaire, doit être allouée à la plus petite entité capable de résoudre le problème d'elle-même. ».

[7] Même dans le cas controversé de la démocratie athénienne antique, certains choix échappaient au tirage au sort strict, et non des moindres, comme ceux des chefs de guerre (les « stratèges »).

[8] Il faut distinguer la question des potentialités et celles des performances. Par principe à gauche, nous avançons l'égalité éducabilité de tous/toutes sur tout sujet donné (même si évidemment nous savons qu'il y a des limites au final, mais impossibles à tracer a priori). Mais ce n'est qu'à l'issue d'un apprentissage particulier que la performance se rapproche de l'égalité. Voir la note sur Diderot ci-dessus. Il n'existe aucun savoir des savoirs. On peut être à la fois un bon mathématicien et un bon footballeur. Mais c'est après avoir étudié aussi bien les mathématiques que le football. De même si on compare la boulange et l'élevage des poules. L'un ne donne pas l'autre.

[9] Cette question devient encore plus compliqué à partir du moment où les sciences modernes se constituent et se développent ; à partir surtout du moment où elles deviennent un ingrédient de plus en plus central dans les choix à accomplir (voir la question du réchauffement climatique



comme exemple marquant). C'est qu'on ne décide pas de la véracité d'un théorème mathématique par un vote démocratique. J'ai traité cette question ailleurs, je ne la reprends pas ici. Samuel Johsua, 2001, Sciences, relativisme, réalisme. De la portée politique du débat sur les relations entre « les sciences » et « le réel », Contretemps, n°1.